

Commune d'Orival



Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 28 juillet 2026

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28/07/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc DEVAUX, Maire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Convocation le : 16/07/2026 Affichage le : 16/07/2026 Heure d'ouverture : 18h30		Secrétaire de séance : M GRENIER Thierry	
DÉPARTEMENT SEINE-MARITIME	Nom Prénom		Nom Prénom	
CONSEIL MUNICIPAL 28/07/2026	CAPELLE-JOUTET Brigitte	P	JEGOU Emilie	P
	DEVAUX Loïc	P	LEROY Fabien	PVR
	DOHERTY Sonia	P	MAUGARD Denis	P
	DUCHESNE Daniel	P	NGUYEN Daniel	P
	FOBAR MARUITTE Maryse	PVR	PELLETIER Emilie	P
	GABALA Cédric	P	ROGISTER Danielle	PVR
	GRENIER Thierry	P	SZADO Sophie	PVR
	GRISEL Antoine	P		
	Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer			
	Pouvoir (s) : - Mme SZADO Sophie donne pouvoir à M NGUYEN Daniel - Mme FOBAR MARUITTE Maryse donne pouvoir à Mme PELLETIER Emilie - M LEROY Fabien donne pouvoir à M GRISEL Antoine - Mme ROGISTER Danielle donne pouvoir à M DEVAUX Loïc			
Légende : P : Présent (e), A : Absent (e), E : Excusé (e), PVR : Pouvoir				

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 22 juin 2026

Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2026 par Monsieur DEVAUX Loïc, Maire.

Après lecture, M le Maire demande s'il y a des observations et invite les membres présents à approuver le procès-verbal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 juin 2026

VOTANTS	Pour	Contre	Abstention(s)
Loïc DEVAUX	x		
Emilie PELLETIER	x		
Antoine GRISEL	x		
Daniel NGUYEN	x		
Maryse FOBAR MARUITTE	x		
Emilie JEGOU	x		
Fabien LEROY	x		
Sophie SZADO	x		
Cédric GABALA	x		
Danielle ROGISTER	x		
Daniel DUCHESNE	x		
Sonia DOHERTY	x		
Thierry GRENIER	x		
Brigitte CAPELLE-JOUTET	x		
Denis MAUGARD	x		
TOTAL Votants : 15	15		

2. Repas annuel des aînés : choix du prestataire et fixation du tarif des accompagnateurs et élus moins de 65 ans

❖ Présentation du projet de délibération

Rapporteur : M DEVAUX Loïc, Maire

Dans le cadre de la politique en faveur des aînés, la commune organise chaque année un repas à destination des habitants âgés de 65 ans et plus. Cette année, le nombre de convives est de 88 personnes actuellement.

Pour 2026, plusieurs prestataires ont été consultés pour une proposition de menu. Ci-après les propositions :

Prestataire	Proposition	Prix par personne
ABOMO Wilfried	Formule « Tout Compris » : menu de fête + nappage en tissu + personnel Menu des Aînés : - Apéritif & mise en bouche (cannelé au parmesan + tartinables et tortilla croustillantes maison) - Coupe de Kir Normand (cidre artisanal et crème de cassis) ou jus de pomme local - Entrée : gaufre maison, crème cheese aux herbes, saumon fumé - Le Trou Normand : sorbet pomme maison, calvados (version sans alcool disponible sur demande) - Plat : Suprême de volaille forestier, sauce crème de Normandie aux champignons sauvages - Accompagnements : Ecrasé de pommes de terre-courge et légumes de saison - Salade & Fromage vinaigrette - Dessert : pomme caramélisée comme une Tatin tiède, sablé breton et crème fraîche épaisse d'Isigny - Boissons, café Digestif - Vins sélectionnés en accord avec les plats (1/3 par personne) - Eau plate et eau pétillante sur table - Café en fin de repas - Digestif - Pain maison	40,00 € TTC
Traiteur Coudray	Formule : menu + matériels de restauration + Nappages et serviettes en papiers + personnel Menu : - Cocktail apéritif : 2 Canapés froids « Crevette au Parfum de Seigle, Pièce Foie Gras pain d'épice » / 1 Canapé chaud « Acras de Morue » - Entrée : Feuilleté de saumon aux poireaux + sauce crémeuse au yuzu, Velouté de courge butternut + Crevettes snackées et chips de chou frisé, Salade folle aux gésiers confits + œuf poché et brochette de magret fumé, Terrine de saumon frais et fumé aux asperges vertes + émulsion à la ciboulette, Mousseline de Poisson et Crevettes + sauce Dieppoise - Plats chauds : Paleron de Bœuf confit au thym + jus court réduit, Filet de Sandre rôti + crème d'endives, Gigotin de poulet farci + duxelles de champignons + crème de cidre, Mijoté de volaille sauce basquaise - Fromages : Duo de fromages normands sur son lit de salade, Aumonière de Camembert chaud et sa salade - Desserts : Choux poire-tonka (cœur fondant à la poire et crème légère à la fève tonka), Financier aux noix torréfiées (crème infusée aux agrumes et poivre Timut), Tartelette croustillante chocolat (feuilleté praliné, glace à la cannelle), Tartelette Crème Brulée - Boissons : Kir Cassis, Vin blanc et vin rouge Mas des Cigales, Eau plate, eau gazeuse, coca-cola, jus de fruits, café et thé - Petit pain et baguette	41,00 € TTC
Société Bonnaire	Formule : menu au choix + Boissons (avec et sans alcool) + matériels de restauration + personnel Menu Partage (automne/hiver) : - 3 pièces cocktail apéritif au choix : Cube de truite + crème légère au wasabi, Moelleux aux olives noires et anchoïde douce, Roulé de saumon à l'aneth, Panna cotta foie gras & sa quenelle aux fruits, Fondant de joue de bœuf braisée, pointe de béarnaise, Ballotine provençale, Crèmeux de petit pois, Sablé méditerranéen au pesto + houmos doux et pétales de	78,96 € HT

	parmesan - Entrée au choix : Volaille en Croûte à la Mode d'Hier, Duo brochet et cœur d'écrevisse aux éclats d'agrumes, Cheesecake salé au chèvre frais + pesto & crumble de parmesan, Œuf poché + velouté de champignons & croustillant noir, Gravelax de saumon + purée de persil plat + radis croquant & nuage citronné - Trou normand : sorbet Pomme accompagné de Calvados - Plat au choix : Bœuf confit + carotte au cumin & poêlée de légumes, Cuisse de canard confite + sauce forestière, écrasé de pomme de terre + champignons & fèves, Dos de lieu noir rôti + mousseline de courge & poêlée panais poire, Suprême de volaille rôti, écrasé de vitelotte & légumes de saison, Poêlée d'épeautre au potimarron + crème de champignons - Assiette de deux fromages & salade : Camembert, Livarot, Brie, Chèvre, Emmental, Comté, Neufchatel, Pont L'Eveque - Dessert au choix : L'intense (intensité du chocolat noir + fraîcheur passion), Le délicat (douceur de chocolat blanc + éclat de framboise), Pomme rôtie au caramel + crème d'Isigny et speculoos, Le Montmartre (crèmeux chocolat et compotée framboise) - Boule de Pain rustique et baguettes à l'ancienne Forfait eaux du repas : - Eau plate et eau gazeuse (75 cl) – Politique écoresponsable : bouteille en verre Forfait Softs à table : - Coca-Cola - Jus de pomme (1L) Kir Pétillant (1 flute / personne) : - Vin Pétillant André Gallois + Crème de Mûre Forfait vins Repas « Élégance » : - Côte de Gascogne, Domaine de Pellehaut Blanc (75 cl) - Blaye Côtes-de-Bordeaux Rouge, Château les Joubert (75 cl) Digestif : - Calvados (1l)	
Rendez-vous de Chasse	Formule : Menu au choix + matériels de restauration + boisson + pains + nappage + personnel Menu : - Apéritif variés : Anis, whisky, kir pétillant, cocktail maison / Quatre mises en bouches + verrine d'accueil - Entrée au choix : Burrata au saumon fumé et filet de lotte à la vinaigrette agrume (froid), Mousseline de crabe aux éclats de st jacques (chaud), Filet de sandre au coulis de langoustines (chaud), Blanc de st pierre à la crème de laitue (chaud), Filet de bar aux coquillages frais (chaud), Salade de filet de caille et copeaux de foie gras au segment d'orange (chaud et froid), Salade noir mont, Chiffon de mesclun + foie gras + œuf poché, magret de canard fumé + lardons. - Plats : un spoom au choix (Pomme, mandarine, poire, citron basilic, cerise, orange sanguine), viande au choix (Magret de canard sur feuille de pomme, Suprême de chapon sauce morilles, Fondant d'agneau à la pomme cardinal, Pavé de bœuf aux ravioles de cèpes, Noix de veau blanche sauce girolles, Duo de bœuf et veau sauce truffade) et garnitures trois légumes - Assiette de salade aux deux fromages affinés - Desserts : Dessert glacé (Nougat glacé aux coulis de fruits rouges, Omelette norvégienne, Vacherin aux choix, Craquelin glacé), Dessert groupe (Montélimar, Caraïbe, Riviera, Sicilien, Mandarin, Belle Hélène, Craquant chocolat, Succulent, Péché mignon, Eclipse normande, Dacquoise framboise, Le compromis)	38,50 € TTC

Conformément aux usages de la commune, les personnes remplissant les conditions d'âge bénéficient du repas pris en charge par la commune. Néanmoins et afin de permettre aux personnes qui le souhaitent d'être accompagnées, il est proposé d'autoriser la participation des accompagnateurs et des élus municipaux âgés de moins de 65 ans souhaitant y participer.

Il est demandé au Conseil municipal de fixer le tarif des accompagnateurs et des élus municipaux âgés de moins de 65 ans, correspondant au coût réel.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de retenir un des prestataires précités pour la fourniture du repas ;
- d'approuver le prix de la prestation ;
- de fixer le tarif des accompagnateurs et des élus municipaux âgés moins de 65 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

❖ **Débat**

- M le Maire : « *Je vous propose de retenir le moins cher.* »
- Mme JEGOU : « *Je suis d'accord* »
- M MAUGARD Denis : « *Le service est bien, le plateau est bien* »
- M GRISEL Antoine : « *C'est lui qui a été pris l'année dernière. Ca s'est bien passé* ».

M le Maire propose de retenir l'entreprise Le Rendez-vous de Chasse.

Concernant la fixation du tarif Accompagnateurs et élus municipaux âgés moins de 65 ans souhaitant participer au repas :

- M le Maire : « *Il n'est pas question qu'on se fasse de l'argent. Il y a des personnes qui viennent avec un accompagnateur, c'est très bien. Donc, je vous propose de maintenir à 38.50 € pour les accompagnateurs et les élus. Vous êtes tous les bienvenus de participer en moyennant 38.50 €. Par contre, il va falloir me prévenir pour ceux qui souhaitent être présents.* »
- Mme CAPELLE Brigitte : « *C'est quand la date du repas ?* »
- M le Maire : « *26 novembre* »

❖ **Délibération**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune organise chaque année un repas à destination des aînés de la commune. Dans ce cadre, plusieurs traiteurs ont été sollicités. Après examen des propositions, il est proposé de retenir l'offre de Rendez-vous de Chasse pour un montant de 38.50 € TTC par personne.

Il est proposé également de fixer le tarif applicable aux accompagnateurs des bénéficiaires et des élus municipaux âgés de moins de 65 ans souhaitant y participer à 38.50 € par personne.

M le Maire invite les membres présents à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTANTS	Pour	Contre	Abstention(s)
Loïc DEVAUX	X		
Emilie PELLETIER	X		
Antoine GRISEL	X		
Daniel NGUYEN	X		
Maryse FOBAR MARUITTE	X		
Emilie JEGOU	X		
Fabien LEROY	X		
Sophie SZADO	X		
Cédric GABALA	X		
Danielle ROGISTER	X		
Daniel DUCHESNE	X		
Sonia DOHERTY	X		
Thierry GRENIER	X		
Brigitte CAPELLE-JOUTET	X		
Denis MAUGARD	X		
TOTAL Votants : 15	15		

DECIDE

Article 1 : de retenir l'offre de Rendez-vous de Chasse pour la fourniture du repas annuel des aînés.

Article 2 : d'approuver le coût de la prestation fixé à 38.50 € TTC.

Article 3 : de fixer le tarif demandé aux accompagnateurs et élus municipaux âgés de moins de 65 ans souhaitant y participer, à 38.50 € par personne.

Article 4 : d'autoriser M le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Colis des aînés de fin d'année : tarif et choix du prestataire

❖ Présentation du projet de délibération

Rapporteur : M DEVAUX Loïc, Maire

Dans le cadre de la politique en faveur des personnes âgées, la commune offre chaque année un colis de fin d'année aux habitants remplissant les conditions d'âge. Afin d'assurer cette prestation pour l'année 2026, plusieurs devis ont été sollicités auprès des fournisseurs suivants :

- Aux trois petits grains de bonheur : colis solo à 17.95 € / colis couple à 23.90 €
- Esprit gourmet : colis solo à 18.50 € / colis couple à 27.90 € (si commande avant le 31/07/2026 : remise de 10% sur la totalité)
- Saveurs et traditions : 34.00 € pour quelque chose de comparable pour le colis solo / pas de colis de couple

Il est proposé au conseil municipal :

- de retenir l'offre d'un des prestataires cités ci-dessus au regard de la qualité et de la diversité des produits proposés, de la composition du colis, du prix unitaire et des conditions d'exécution de la prestation ;
- d'autoriser M le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette prestation ;
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

❖ Débat

- M le Maire : « *Je vous propose de retenir la société Esprit Gourmet parce que « Aux trois petits grains de bonheur sont de qualité quand même inférieur... Juste pour information parce que c'est en train de bouger encore dès ce soir, on a 51 colis solo et 48 colis couples. Cela va encore bouger. »*
- Mme JEGOU Emilie : « *C'est quand la date butoir ?* »
- M le Maire : « *C'était le 17 juillet.* »

M le Maire présente la composition du colis solo de « Esprit Gourmet » : *Terrine de dinde aux marrons (bocal de 90g), Terrine aux comtés (bocal de 90g), Canard sauce Chanterelle Potimarron et Châtaigne (bocal de 300g), une bouteille de vin de Gascogne « La Fleur d'Occitan » IGP Blanc Moelleux, une bouteille de vin de Bergerac rouge, des sablés spritz spéculoos, Perles.... de fantaisie et céréales croquantes, sachets de thé vert, perline de chocolat au lait*

- Mme CAPELLE Brigitte : « *On avait une date de distribution aussi, je crois.* »
- M le Maire : « *Le 9 décembre* »

M le Maire propose aux membres présents de délibérer.

❖ Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune souhaite renouveler l'opération de distribution de colis de fin d'année à destination des aînés de la commune ;

Considérant les devis recueillis auprès de plusieurs fournisseurs ;

Considérant que l'offre présentée par Esprit Gourmet est économiquement la plus avantageuse au regard des besoins de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTANTS	Pour	Contre	Abstention(s)
Loïc DEVAUX	x		
Emilie PELLETIER	x		
Antoine GRISEL	x		
Daniel NGUYEN	x		
Maryse FOBAR MARUITTE	x		
Emilie JEGOU	x		
Fabien LEROY	x		

Sophie SZADO	x		
Cédric GABALA	x		
Danielle ROGISTER	x		
Daniel DUCHESNE	x		
Sonia DOHERTY	X		
Thierry GRENIER	x		
Brigitte CAPELLE-JOUTET	x		
Denis MAUGARD	x		
TOTAL Votants : 15	15		

DECIDE

Article 1 : de retenir la société Esprit Gourmet pour la fourniture des colis de fin d'année à destination des aînés de la commune.

Article 2 : de valider le prix unitaire du colis à 18.50 € pour le colis solo et 27.90 € pour le colis couple.

Article 3 : dit que les colis seront distribués aux bénéficiaires âgés de 65 ans et plus.

Article 4 : autorise M le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

4. Attribution aide - dispositif PASS'ADO

❖ Présentation du projet de délibération

Rapporteur : Mme PELLETIER Emilie, Adjointe au maire

La commune a institué le dispositif « Pass'Ado » depuis plusieurs années maintenant dans le but de soutenir les jeunes de la commune dans la réalisation de leurs projets, notamment l'obtention du permis de conduire. A l'origine, les aides accordées dans le cadre de ce dispositif étaient gérées par la commission d'action sociale.

La nouvelle mandature n'ayant pas créé de commission municipale, il appartient désormais au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des aides relevant du dispositif « Pass'Ado ».

Le dossier présenté a été instruit par un groupe de travail scolaire composé d'élus. Il ressort de cette instruction que :

- le demandeur remplit les conditions d'éligibilité prévues par le règlement du dispositif « Pass'Ado » ;
- l'ensemble des pièces justificatives requises a été produit ;
- le dossier est complet et conforme aux dispositions du règlement.

Il est en conséquence proposé au conseil municipal d'accorder au bénéficiaire une aide financière de 500 € pour le financement du permis de conduire, conformément aux dispositions du règlement du dispositif « Pass'Ado ». Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

❖ Débat

- M le Maire : « *Pour rappel, c'est pour un permis.* »
- Mme PELLETIER Emilie : « *Oui, c'est ça. C'est un jeune qui demande une aide pour passer le permis.* »
- Mme CAPELLE Brigitte : « *Il faudra aussi les informer des aides extérieures qu'ils peuvent avoir parce que c'est ridicule qu'ils ne puissent pas avoir des aides du Département. Puis, ils pourraient aussi avoir des aides ailleurs et de chez nous.* »
- M le Maire : « *Tu ne veux pas t'occuper de ça ?* »
- Mme CAPELLE Brigitte : « *Tu as regardé le FAJ ?* »
- M le Maire : « *Non* »
- Mme CAPELLE Brigitte : « *Je sais que la Mission Locale verse pour le permis, ça c'est sur.* »
- M le Maire : « *Oui mais la Mission Locale, il faut qu'ils soient déjà bénéficiaire.* »
- Mme CAPELLE Brigitte : « *Je ne me souviens plus s'il y a une subvention pour la Mission Locale* »
- M GRISEL Antoine : « *Non* »
- Mme CAPELLE Brigitte : « *Je sais que le FAJ oui. Bon, je vais faire un tableau.* »
- M le Maire : « *Tu te renseignes pour le FAJ ?* »
- Mme CAPELLE Brigitte : « *Oui* »

M le Maire invite les membres présents à délibérer.

❖ Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2026-36 du 05/06/2026 ;

Vu le dossier de demande présenté ;

Considérant que les aides relevant du dispositif « Pass'Ado » étaient initialement attribuées par la commission d'action sociale de la commune ;

Considérant la délibération n°2026-36 du 5 juin 2026 relative à l'absence de commission municipale et le transfert au conseil municipal de la compétence pour statuer sur l'attribution de ces aides ;

Considérant que le dossier est complet et répond à l'ensemble des conditions prévues par le règlement du dispositif « Pass'Ado »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTANTS	Pour	Contre	Abstention(s)
Loïc DEVAUX	x		
Emilie PELLETIER	x		
Antoine GRISEL	x		
Daniel NGUYEN	x		
Maryse FOBAR MARUITTE	x		
Emilie JEGOU	x		
Fabien LEROY	x		
Sophie SZADO	x		
Cédric GABALA	x		
Danielle ROGISTER	x		
Daniel DUCHESNE	x		
Sonia DOHERTY	x		
Thierry GRENIER	x		
Brigitte CAPELLE-JOUTET	x		
Denis MAUGARD	x		
TOTAL Votants : 15	15		

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une aide financière de 500 € au titre du dispositif « Pass'Ado », pour le financement du permis de conduire.

Article 2 : cette aide sera versée selon les modalités prévues par le règlement du dispositif « Pass'Ado ».

Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

5. Engagement Cop Rouen 2030

❖ Présentation du projet de délibération

Rapporteur : M GABALA Cédric, Conseiller délégué

Après avoir déclaré l'urgence climatique en 2020 et pris des engagements en faveur de la neutralité carbone dans le cadre du challenge Cities Race to Zero, la mobilisation des acteurs du territoire dans la transition écologique (communes, entreprises, citoyens, associations...) avec la COP21 Rouen Normandie, reste une priorité majeure pour relever ces défis.

Initiée en 2017 avec l'appui du WWF France et de l'ADEME, la COP21 locale a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et de ressources et la préservation de la biodiversité. Alors que ces engagements ont été pour partie mis en œuvre et à l'heure où l'accélération des politiques de transition écologique est une nécessité, l'heure est à la remobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire dans une nouvelle mobilisation dénommée « COP Rouen 2030 » ayant vocation à établir collectivement une feuille de route claire et ambitieuse à l'horizon 2030 pour accompagner notre transition social-écologique.

Depuis fin 2022, le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision, avec l'objectif fort d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard et de s'adapter au changement climatique. Ce nouveau plan d'actions fixera les actions nécessaires à mettre en place d'ici 2032. Cette révision se fait en même temps que celle du

Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), le document d'urbanisme qui fixe les orientations d'aménagement à l'horizon 2050, dans un document global intitulé « ScoT AEC », abordant les enjeux de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et d'artificialisation des sols notamment. En 2024, un nouveau projet a ainsi été conçu pour imaginer notre territoire en 2050 : un plan ambitieux pour un avenir durable. C'est sur cette base que débute, avec le lancement de la COP Rouen 2030, le travail d'élaboration du plan d'actions Air Energie Climat, qui devra s'appuyer sur une mobilisation et un engagement renforcé des acteurs du territoire (communes, entreprises, citoyens, associations...).

Cette COP Rouen 2030, animée par la Métropole Rouen Normandie, permet de renouveler ou identifier une série d'actions et de mesures concrètes dénommées « Engagements COP Rouen 2030 » qui viendront compléter « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 » qui a été signé le 30 septembre 2025.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la Commune de Orival notamment dans le cadre de la COP21 Rouen Normandie,
- Après avoir identifié les actions à entreprendre, sur la base du catalogue des actions identifiées lors de l'atelier d'élaboration de la feuille de route des communes à horizon 2030 ayant eu lieu le 17 mars 2025,
- Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Il est proposé que la Commune contribue à la transition sociale écologique en planifiant la mise en œuvre des engagements COP Rouen 2030 listés en annexe. Ces engagements seront ajoutés dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 ».

❖ Débat

- Mme DOHERTY Sonia : « Il est l'annexe ? »
- M le Maire : « On ne l'a pas. L'annexe, c'est plein d'engagement qu'on doit faire, une liste de choses qu'on peut faire. »
- M NGUYEN Daniel : « Il y a 250 actions, nous, on doit en choisir quelques actions à mener. »
- M GABALA Cédric : « En fait c'est des propositions d'actions à mener et après on statue sur ce qu'on peut supprimer. »
- M MAUGARD Denis : « On a déjà le camion. »
- M NGUYEN Daniel : « Le camion, le tri des déchets, la restauration (quand on fait de repas bio), beaucoup sur la formation et l'accompagnement des particuliers. On a déjà fait parce que sur le site j'ai eu des informations pour avoir des panneaux solaires, des poêles à bois. Des aides que les particuliers peuvent faire. Le principe de la Métropole, lorsque j'ai fait la formation, c'est de dire, il y a 71 communes : il y a 7 communes qui n'ont pas encore adhéré dont Orival. En 2024, nous avons signé l'engagement. »
- M GRISEL Antoine : « C'est à toi d'envoyer tes actions. »
- M NGUYEN Daniel : « Les annexes sont là. Vous pouvez le faire tourner et cocher les cases qui vous intéressent. »

M le Maire précise qu'il est nécessaire de délibérer et invite les membres présents à passer au vote.

❖ Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2121-29 ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 224-7 et L 224-8 ;
Vu les articles 173, 176, 188 de la loi N° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV ;
Vu le décret N° 2015-1850 du 29 Décembre 2015 relatif à la cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone ;
Vu le décret N° 2016-1442 qui adopte la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour les périodes 2016-2018, et 2018-2023 ;
Vu le décret N° 2016-849 du 28 Juin 2016 qui précise les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV ;
Vu la signature de la convention Métropole/commune A.C.T.E. signée en date du 10/12/2024, approuvant les engagements de la Ville dans le cadre de l'accord de Rouen pour le climat du 29 novembre 2018 ;

Considérant que le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision aux fins d'intégrer de nouvelles actions à mettre en place d'ici à 2032 ;

Considérant l'intérêt de la commune de se mobiliser dans le cadre de la COP Rouen 2030 en vue d'adopter de nouveaux engagements dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat #2 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTANTS	Pour	Contre	Abstention(s)
Loïc DEVAUX	x		
Emilie PELLETIER	x		
Antoine GRISEL	x		
Daniel NGUYEN	x		
Maryse FOBAR MARUITTE	x		
Emilie JEGOU	x		
Fabien LEROY	x		
Sophie SZADO	x		
Cédric GABALA	x		
Danielle ROGISTER	x		
Daniel DUCHESNE	x		
Sonia DOHERTY	x		
Thierry GRENIER	x		
Brigitte CAPELLE-JOUTET	x		
Denis MAUGARD	x		
TOTAL Votants : 15	15		

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M le Maire à adopter les engagements de la Ville listés en annexe (1) en faveur de la COP Rouen 2030 selon l'Accord de Rouen pour le Climat #2 et à signer les documents inhérents aux engagements.

6. **Projet panneaux photovoltaïques bâtiments publics : convention de partenariat avec la SPL ALTERN**

❖ **Présentation du projet de délibération**

Rapporteur : M NGUYEN Daniel, Adjoint au maire

Lancement de la phase d'études pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux :

Dans un contexte de hausse durable du coût de l'électricité, la commune souhaite étudier l'opportunité de développer une production d'énergie solaire sur plusieurs bâtiments communaux, notamment la mairie, l'école et la salle Val Doré. Afin d'accompagner cette réflexion, il est proposé de confier une phase d'études préalables à la société SPL ALTERN, dans le cadre du dispositif porté par Energies Métropole.

Cette première étape n'engage pas la commune dans la réalisation des travaux. Elle a pour objet de vérifier la faisabilité du projet, d'en apprécier l'intérêt technique, économique et réglementaire et disposer des éléments nécessaires à une future décision.

Les principales missions de cette étude seront notamment :

- présenter les solutions d'accompagnement proposées par Energies Métropole ainsi que les principes de l'autoconsommation collective ;
- identifier les besoins énergétiques des bâtiments concernés ;
- recenser les surfaces de toiture susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques ;
- collecter les données nécessaires (consommations électriques, factures, plans, etc.)
- réaliser une étude de préfaisabilité technique et économique ;
- identifier les éventuelles contraintes techniques, réglementaires ou organisationnelles ;
- fournir à la commune les premiers éléments d'aide à la décision.

A l'issue de cette phase, le conseil municipal disposera d'une vision objective des possibilités offertes par le projet, de son coût, de sa rentabilité prévisionnelle et des modalités éventuelles de réalisation.

La délibération soumise au conseil a pour objet d'autoriser M le Maire à signer une convention de partenariat avec la SPL ALTERN, afin de lancer cette phase d'études. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la commune de maîtriser ses dépenses énergétiques, de favoriser le recours aux énergies renouvelables et de préparer d'éventuels investissements dans une logique de transition énergétique.

❖ **Débat**

M le Maire : « Vous avez compris ? C'est gratuit pour l'instant. »

M GABALA Cédric : « *Du coup, cette société est à qui ? A la Métropole ?* »

M le Maire : « *C'est la Métropole qui paye cette société là.* »

M GABALA Cédric : « *D'accord.* »

M le Maire : « *C'est pour voir vraiment la faisabilité pour l'instant.* »

M le Maire invite les membres présents à passer au vote.

❖ **Délibération**

Vu le dispositif Energies Métropole / la société SPL ALTERN ;

Vu le coût de plus en plus important de l'électricité dans le budget de la commune ;

Considérant l'intérêt de la commune de voir réduire ses factures d'électricité par le moyen de l'autoconsommation dans une énergie renouvelable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTANTS	Pour	Contre	Abstention(s)
Loïc DEVAUX	x		
Emilie PELLETIER	x		
Antoine GRISEL	x		
Daniel NGUYEN	x		
Maryse FOBAR MARUITTE	x		
Emilie JEGOU	x		
Fabien LEROY	x		
Sophie SZADO	x		
Cédric GABALA	x		
Danielle ROGISTER	x		
Daniel DUCHESNE	x		
Sonia DOHERTY	x		
Thierry GRENIER	x		
Brigitte CAPELLE-JOUTET	x		
Denis MAUGARD	x		
TOTAL Votants : 15	15		

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M le Maire à signer une convention de partenariat avec la société SPL ALTERN couvrant la phase d'étude du projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

7. Terrain à bâtir

M le Maire informe les membres présents du projet de terrain à bâtir. Ce projet concerne le terrain en face de l'ancienne station ESSO. Il y a environ 950m². Le projet est la division du terrain en 2 parcelles pour la vente. Pour cela, nous devons faire appel à un géomètre pour le bornage. Il s'agit ici uniquement de l'information. Si le conseil municipal est d'accord sur le principe de vente.

M le Maire précise que la commune a reçu deux devis de géomètres : l'un pour un montant de 3 792 € et l'autre de 2 436 €. Néanmoins, les devis doivent être revus. Dès rectification de ces derniers, la commune fera passer un géomètre.

8. Questions et informations diverses

❖ Vente Maison, rue Hippolyte St Amand

- M le Maire : « *Que tout le monde soit informé aujourd'hui. On a eu une mauvaise nouvelle. L'acheteur du 14 rue H.St Amand a décidé de ne pas donner suite. Il était dans son délai de rétractation puisque j'ai signé le le compromis la semaine dernière. C'est plutôt une mauvaise nouvelle. Donc, nous allons réactiver la vente par la publicité. Ce n'est pas une bonne nouvelle parce que je comptais sur cet argent là pour le camion.* »

❖ Marché de Noël : le 12 décembre 2026 dans la cour de l'école

❖ Oxybike 2026 du 27 septembre 2026

- M GRISEL Antoine : « *événement organisé par l'association VTT de Rouen et parcourt les 15, 30, 50, 60 et 90 km sur du VTT et du Gravel. Le Gravel est un vélo hybride.* »
- M GABALA Cédric : « *C'est quand ça ? 27 septembre ?* »

- M GRISEL Antoine : « Oui, 27 septembre. Cela va passer sur la forêt d'Orival. Ils se sont occupés de tout. Le balisage sera installé le jour même et retiré le lendemain. J'ai le parcours là. »
- Mme CAPELLE Brigitte : « C'est quoi le parcours ? C'est chemin des Sangles ? »
- M GRISEL Antoine : « Non »
- ❖ Côte de Moulineaux
 - M le Maire : « Il y avait une procédure qui a été lancée sur un riverain côte de Moulineaux. Quand on monte la côte à gauche à côté du remblaiement. L'ARS relance la procédure, pour votre information, puisque la Métropole de Rouen n'a pas de pouvoir de police. Ils étaient obligés de laisser à l'ARS. »
- ❖ Action de nettoyage au Lotissement « le nouveau Monde »
 - M le Maire : « Pour information, on a une action ce jeudi à 14h00 dans le lotissement pour ceux qui sont disponibles. On va faire un coup de nettoyage à l'entrée du lotissement, qui en a bien besoin. »
 - M GABALA Cédric : « J'essaierai de choper un numéro à la brigade là-bas. »
 - M le Maire : « On est obligé de faire une action dans le lotissement parce que la SNCF ne répond pas. Je sais que Philippe passait beaucoup de temps là-dessus dès qu'il y avait une branche. C'était une dépense d'énergie. Donc, on fait une action. Les volontaires et bénévoles sont les bienvenus évidemment. On a fait une action la semaine dernière dans le cimetière. On était 7. »
 - M GRISEL Antoine : « C'était tout propre. C'est la deuxième fois. »
 - M le Maire : « Oui pour la deuxième fois. Après, on a fait le choix aussi un peu par obligation de ne pas prendre un emploi supplémentaire pendant l'été. Donc, il faut bien combler le manque de personnel. Enfin, c'est mon opinion. A notre service technique aussi, on est là pour les aider même si on a fait des choix durs de ne pas prendre une personne. D'habitude, on prend 1 personne pour 3 mois durant l'été. Donc, les habitants râlent de partout parce que j'étais obligé de faire des choix financiers. »

M le Maire demande s'il y a des questions.

- ❖ Les incendies
 - M GRENIER Thierry : « Et pour les incendies ? »
 - M le Maire : « On a eu 3 incendies hier : 2 aux Essarts et 1 dans la côte de la Londe. »

M le Maire demande s'il y a autre chose

- ❖ La Rave party
 - M GRENIER Thierry : « La rave party. »
 - M le Maire : « Il y a eu une rave party dans la nuit de samedi à dimanche. La police a confisqué le matériel et a verbalisé l'organisateur. Cela a été entendu jusqu'à Saint-Aubin à ce qu'il paraît. »

M le Maire demande s'il y a d'autres questions

- ❖ Radar
 - M DUCHESNE Daniel : « Je peux passer une information ? »
 - Mme JEGOU Emilie : « Bien sûr. »
 - M DUCHESNE Daniel : « Vous avez déjà entendu parler du fameux radar. J'ai réussi à avoir l'installateur ce matin, il a reçu la validation du ministère. Alors, tout est coché, tout est vert. Et lui, pour l'installation de mettre sur l'éclairage et il attend les plans du ministère. Dès qu'il a les plans, il installe. »
 - Mme DOHERTY Sonia : « Ca va demander encore un an. »
 - M DUCHESNE Daniel : « Ah non. »
 - M le Maire : « Je rebondis sur ce que dit Daniel pour rappeler que le radar est retardé pas parce qu'on n'a pas d'argents comme il peut se dire dans Orival. Ce n'est pas nous qui payons et c'est des problèmes de papier qu'on ne maîtrise pas. »
 - M DUCHESNE Daniel : « On ne paiera pas le radar mais on ne touchera rien sur les PV. »

M le Maire clôture la séance à 19h26 et ouvre les questions du public.

Secrétaire de séance

M GRENIER Thierry



Le Maire

M DEVAUX Loïc

